

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Exploitation du stationnement payant - rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2022

Rapporteur : Isabelle Drancy

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses contractuelles des délégations de service public, la Ville reçoit chaque année un rapport financier et technique de la société EFFIA, délégataire de l'exploitation du stationnement payant.

Les principales caractéristiques de l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2022, sont les suivantes :

- **Voirie** :
 - hausse du paiement spontané des clients horaires :
 - 484 816 € récoltés en 2022 contre 361 409 € en 2021, 243 206 € en 2020 et 340 273 € en 2019. Cette évolution résulte de l'extension de la zone verte et de l'amélioration du taux de respect ;
 - forte hausse du nombre des abonnés :
 - (1503 en 2022 contre 978 en 2021, 415 en 2020 et 508 en 2019) et des recettes des abonnements sur voirie (146 227 € récoltés en 2022 contre 108 157 € en 2021, 45 563 € en 2020 et 53 530 € en 2019). Cette augmentation est liée à l'extension de la zone verte de stationnement payant ;
 - les recettes sur voirie (horaires et abonnés) s'élèvent donc à 631 043 € en 2022 contre 469 566 € en 2021, 288 769 € en 2020 et 393 803 € en 2019 ;
 - utilisation accrue du paiement téléphone mobile en premier lieu suivi par le paiement par carte bancaire, en baisse, puis par le paiement par espèces qui diminue d'année en année :
 - espèces (22% en 2022 contre 35% en 2019), carte bancaire (32% en 2022 contre 38% en 2019), paiement mobile (46% en 2022 contre 27% en 2019) - Paybyphone étant l'application la plus utilisée à Sceaux à 44% en 2022 et 26% en 2019 ;
 - le taux de respect continue de progresser en zone orange :
 - (75% en 2022 contre 52% en 2019), en zone verte (92% en 2022 contre 77% en 2019) et en zone orange B (53% en 2022 et 41% en 2020).
- **Parkings** :
 - baisse des recettes en cumul pour les 4 parkings (Penthièvre, Charaire, Amiral, Robinson) du fait du transfert du parking De Gaulle sur le parking Amiral qui est pour l'heure moins connu et moins fréquenté que son prédécesseur: 499 029 € de recettes en 2022 contre 526 217 € en 2021, 436 178 € en 2020 et 552 308 € en 2019 ;
 - augmentation des recettes des abonnés aux parkings Charaire et Robinson : 164 435 € en 2022 contre 125 429 € en 2019 ;

- les parkings en surface Penthivière et Amiral sont les parkings les plus utilisés, respectivement 200 890 entrées et 76 578 entrées en 2022. Comparativement les parkings Charaire et Robinson enregistrent respectivement 47 198 entrées et 27 292 entrées en 2022 contre 60 000 et 37 000 en 2019.

Le montant de la redevance versée par le Délégué à la Ville a été de 313 555 € en 2022.

Elle est plus élevée que celle de 2021, 2020 et 2019 (251 313,5 €, 118 892 € et 214 846 €), notamment en raison du déclenchement de la redevance variable sur voirie résultant de l'amélioration significative des recettes sur voirie.

Conformément à la loi, la Ville a également perçu le produit des FPS (forfait de post-stationnement) s'établissant à environ 527 611 € en 2022 (contre 297 053 € en 2019).

Le nombre de FPS émis par EFFIA en 2022 s'est élevé à 22 631 contre 16 678 en 2019.

2 602 FPS ont été annulés en 2022 (contre 2 118 en 2021) en raison d'erreurs lors de la saisie ou de problèmes techniques, soit 11,5% du total de FPS émis (contre 11% en 2021).

543 recours gracieux en contestation (RAPO) ont été reçus et traités par EFFIA sous un délai moyen de 9 jours (contre 275 en 2021). 319 ont été acceptés et annulés (59%). 211 ont été rejetés (39%). 13 (2%) étaient irrecevables. Enfin, 499 soit 92% ont été formés par des usagers n'habitant pas à Sceaux.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégué EFFIA pour l'exploitation du stationnement payant pour l'exercice 2022.